

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 9^e/05-07
Séance du 09 février 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE
12 FEV. 2007

Mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour 2007 Premières propositions de soutien aux structures ayant sollicité le Conseil Général en répondant à la lettre de mission

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU la loi n° 88.1088 du 1^{er} décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la délibération n° 2007/I-902 du Conseil Général du 14 décembre 2006 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2007, et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année 2007,
- VU le rapport à la Commission Permanente du :

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ❖ accorde aux organismes d'insertion qui ont répondu à la « lettre de mission » les subventions suivantes :

426 000 € à l'ANPE,
380 800 € à l'association ESPOIR de Colmar,
468 900 € au CIAREM,
127 200 € à Contact Plus,
61 200 € à Sémaphore,
32 000 € à l'ACIFE,
40 800 € à VECTEUR,
170 000 € à la Ville de Mulhouse,
20 400 € à ALEOS,
54 100 € à APPONA,
29 600 € à la Banque Alimentaire,
12 000 € à SURSO,

REÇU A LA PRÉFECTURE

12 FEV. 2007

20 400 € à la Ville de Guebwiller,
20 400 € à l'URSIEA,
9 200 € à l'association Le Portail,
5 500 € à Papyrus,
20 400 € à l'association G7,
36 900 € à l'association Le Cap,
33 700 € à l'association Syndicale des Familles Monoparentales et recomposées,
32 300 € à ATD Quart Monde,
3 000 € à l'association SNC Sud Alsace,
6 200 € à SOS Chômeurs,
5 100 € à CLCV,
143 800 € à ALSA,
68 060 € à ACCES.

Le total des crédits s'élève à 2 227 960 €. L'imputation des dépenses est la suivante :

1 002 400 € sur l'enveloppe 80410, chapitre 015, nature 6574, fonction 544, au titre de l'accompagnement socioprofessionnel et de l'accueil en Entreprises d'Insertion, Associations Intermédiaires et Chantiers d'Insertion,
802 360 € sur l'enveloppe 82242, chapitre 015, nature 6574, fonction 541, au titre de l'accompagnement social et de l'aide à l'urgence,
165 900 € sur l'enveloppe 80409, chapitre 015, nature 6574, fonction 543, au titre de l'accompagnement dans le logement,
170 000 € sur l'enveloppe 80553, chapitre 015, nature 65734, fonction 541, au titre de l'accompagnement socioprofessionnel dans les Collectivités,
20 400 € sur l'enveloppe 80554, chapitre 015, nature 65734, fonction 544, au titre de l'accompagnement professionnel dans les Collectivités,
36 900 € sur l'enveloppe 80408, chapitre 015, nature 6574, fonction 542, au titre de l'accompagnement spécifique à la santé,
30 000 € sur l'enveloppe 80412, chapitre 015, nature 6574, fonction 546, au titre du poste de secrétariat de la CLI de Couronne Mulhousienne.

- ❖ Autorise la signature des conventions de partenariat correspondantes pour une durée d'un an.

Acte certifié exécutoire
1.2.FEV.2007
1.6.FEV.2007
Président Général
Navigation
LE PRESIDENT
Ludovic LIONS
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions